

- procès-verbal de réception des ouvrages ;
- états de mandatement et bilan de clôture HTVA et TTC visés par l'agent comptable du bénéficiaire ;
- certificat de conformité ;
- certificat de réalisation.

Art. 5.— A défaut de justificatifs ou dans le cas où les crédits de la subvention auraient reçu une destination n'entrant pas dans le cadre des actions citées à l'article 1er, un ordre de recette sera établi pour le remboursement de tout ou partie de cette subvention.

Art. 6.— Le ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique, et le ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 janvier 2013.

Pour le Président absent :

Le vice-président,
Antony GEROS.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'économie, des finances,
du travail et de l'emploi,*
Pierre FREBAULT.

*Le ministre de l'aménagement
et du logement,*
Louis FREBAULT.

ARRETE n° 89 CM du 25 janvier 2013 portant nomination des membres et des délégués auprès du Groupement interprofessionnel du monoï de Tahiti.

NOR : SDR1300073AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt, en charge de la promotion et de la formation aux métiers de la terre, de la souveraineté alimentaire et des biotechnologies,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le décret n° 92-340 du 1er avril 1992 relatif à l'appellation d'origine Monoï de Tahiti ;

Vu l'arrêté n° 812 CM du 16 juillet 1992 portant création et organisation du Groupement interprofessionnel du monoï de Tahiti ;

Vu la demande formulée par la société Rauhotu Tahiti le 10 décembre 2012 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 janvier 2013,

Arrête :

Article 1er.— A partir de la publication du présent arrêté, sont nommées pour un mandat de deux ans renouvelable, membres du Groupement interprofessionnel du monoï de Tahiti au titre des producteurs de monoï bénéficiant de l'appellation d'origine "Monoï de Tahiti", les personnes ci-après désignées :

- Mme Christina Auroy, représentant la SARL Laboratoire cosmétologique de Tahiti à Papeete ;
- M. Philippe Maunier, représentant la Savonnerie de Tahiti à Paea ;
- M. Daniel Langy, représentant la SARL Parfumerie Tiki à Faa'a ;
- M. Georges Chalier, représentant la SARL Parfumerie Sachet à Papeete ;
- M. Olivier Touboul, représentant le Laboratoire de cosmétologie du Pacifique Sud à Papara ;
- M. Vatea Quesnot, représentant la SARL Tahiti Arôme de Moorea à Haapiti ;
- Mme Tetautiare Pere Toomaru, représentant la société Rauhotu Tahiti, à Punaauia.

Art. 2.— Pour compter de la même date, sont nommées pour un mandat de deux ans renouvelable, "délégués" auprès du Groupement interprofessionnel du monoï de Tahiti, les personnes ci-après désignées :

- le président du conseil d'administration de la Caisse de soutien au prix du coprah ;
- M. Pierre Thebault, au titre de représentant des producteurs de Tiare ;
- le président-directeur général de l'Huilerie de Tahiti ;
- M. Rie Mariteragi, au titre de représentant des coprahculteurs.

Art. 3.— L'arrêté n° 1341 CM du 7 septembre 2012 est abrogé.

Art. 4.— Le ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt, en charge de la promotion et de la formation aux métiers de la terre, de la souveraineté alimentaire et des biotechnologies, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 janvier 2013.

Pour le Président absent :

Le vice-président,
Antony GEROS.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'agriculture,
de l'élevage et de la forêt,*
Kalani TEIXEIRA.

NOR : CPS1300031AC

Par arrêté n° 71 CM du 23 janvier 2013.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 18-2012 CG.RSPF portant approbation des comptes de l'exercice 2011 du régime de solidarité de la Polynésie française.

DELIBERATION N° 18-2012/CG.RSPF

*portant approbation des comptes de l'exercice 2011
du régime de solidarité de la Polynésie française*

**LE COMITE DE GESTION DU REGIME DE SOLIDARITE
DE LA POLYNESIE FRANCAISE,**

Vu la délibération n° 94-6 AT du 3 février 1994 modifiée définissant le cadre de la couverture sociale généralisée applicable aux résidents de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 94-20 AT du 10 mars 1994 modifiée portant institution du comité de gestion du régime de solidarité de la Polynésie française, notamment son article 8 ;

Vu la délibération n° 99-11 APF du 14 janvier 1999 organisant le contrôle et l'évaluation des régimes de protection sociale et des instances qui les gèrent ;

Vu le rapport de gestion financière de l'agent-comptable de la CPS en date du 21 mai 2012 et le rapport des commissaires aux comptes en date du 22 juin 2012 ;

Vu les travaux de la commission de contrôle du régime de solidarité réunie le 12 juillet 2012 ;

Vu la délibération n° 15-2012/CG.RSPF du 12 juillet 2012 portant rejet des comptes de l'exercice 2011 du régime de solidarité, renvoyée en seconde lecture par arrêté n° 1285 CM du 28 août 2012 ;

Vu le procès-verbal de réunion du comité de gestion en date du 22 octobre 2012 ;

S'étant prononcé à la majorité au cours de cette séance,

DECIDE :

Article 1^{er}. – Sont approuvés les comptes de l'exercice 2011 du régime de solidarité de la Polynésie française, joints à la présente délibération.

Article 2. – La délibération n° 15-2012/CG.RSPF du 12 juillet 2012 est rapportée.

Article 3. – Le directeur et l'agent-comptable de la CPS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PAPEETE, le 22 octobre 2012

La secrétaire,
Aline BALDASSARI.

Le président,
Charles TETARIA.

Le directeur des affaires sociales,
Paul TETAHIOTUPA.



**Caisse de Prévoyance Sociale
de la Polynésie Française
*L'Agent-comptable***

RÉGIME DE SOLIDARITE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

Rapport de gestion financière

Le présent rapport synthétise les comptes 2011¹ du **Régime de Solidarité de la Polynésie Française (RSPF)**, géré par la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS).

Ces comptes, élaborés suivant les principes de la comptabilité privée, sont composés d'un compte de résultat général détaillant les charges et produits de l'exercice 2011 et d'un bilan qui retrace l'origine et l'emploi des ressources du Régime de Solidarité au 31/12/2011.

L'analyse des comptes est complétée par une information sur le *Régime de Protection Sociale en Milieu Rural*, dont le financement est pour l'essentiel assuré par une dotation prélevée sur les ressources du Régime de Solidarité.

La présentation de ces comptes s'articule en deux parties :

- le présent rapport de gestion de l'Agent-comptable forme la première partie,
- la seconde partie présente les comptes officiels appuyés des annexes réglementaires et du rapport des Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission d'audit et de certification.

L'ensemble de ces documents est soumis à la Commission de Contrôle statutaire qui exprimera un avis transmis au Comité de Gestion, lequel délibérera sur leur approbation et sur le quitus à l'Agent-comptable.

¹ Les sommes affichées dans les tableaux se réfèrent aux états financiers normés et sont arrondis par excès en millions de francs dans le présent rapport, dont l'objectif est d'analyser des variations et/ou des tendances.

PLAN

1. <u>Les résultats</u>	p.4
1.1. - Le tableau des soldes intermédiaires de gestion	p.4
1.2. - Etude des variations	p.5
1.2.1. - Les charges techniques	p.5
1.2.2. - Les dotations aux provisions	p.9
1.2.3. - Les charges exceptionnelles	p.9
1.2.4. - Les produits	p.10
1.3. - Rapprochement entre le résultat et le budget prévisionnel	p.11
2. <u>Le bilan</u>	p.12
2.1. - Le bilan fonctionnel	p.12
2.2. - Etude de certains postes du bilan	p.12
2.2.1. - L'actif	p.12
2.2.2. - Le passif	p.14
3. <u>Méthode d'évaluation</u>	p.15
4. <u>Changement de méthode</u>	p.15

Remarque liminaire :

Les comptes du régime étaient présentés en équilibre en constatant soit un produit à recevoir lorsque les charges excèdent les produits, soit un produit constaté d'avance dans le cas contraire.

Cette pratique était basée d'une part, sur les principes posés par la couverture sociale généralisée (PSG) : selon la délibération n°94-6/AT du 3 février 1994, article 16, " le financement du risque maladie du RSPF est assuré par des fonds publics ainsi que par le produit des contributions publiques et de toute autre contribution qui y serait affectée" et d'autre part sur les décisions prises par le gouvernement en matière de présentation des budgets.

Cette pratique équivaut donc à constater un engagement par le Pays à équilibrer le régime. Or aucun texte n'impose au Pays d'équilibrer le régime.

Aussi à compter de cet exercice, cette opération d'équilibre ne sera plus comptabilisée. Ainsi les états financiers afficheront le résultat de chaque exercice et la situation nette du régime.

I. LES RESULTATS

1.1 Le tableau des soldes intermédiaires de gestion

TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (après retraitements)

	2011	2010	variation
Participation effective reçue du Pays durant l'exercice	5 570 MF	7 695 MF	-26%
Contribution du pays à recevoir	0 MF		
Variation de la participation versée d'avance	1 441 MF	-770 MF	
Participation du Pays après retraitement	7 011 MF	6 925 MF	
Contribution de Solidarité Territoriale	8 608 MF	8 666 MF	-1%
Taxe de Solidarité	459 MF	480 MF	-4%
Taxe sur alcools et tabacs	1 895 MF	1 941 MF	-2%
Taxe sur les produits sucrés	5 339 MF	5 145 MF	4%
Taxe sur Produits du Cru	497 MF	480 MF	4%
Produits du régime	23 809 MF	23 638 MF	1%
Prestations servies	-22 123 MF	-20 559 MF	7%
Variation de provisions pour charges techniques *	-227 MF	-653 MF	
Total prestations	-22 350 MF	-21 212 MF	5%
Fonds d'Action Sociale	-1 285 MF	-1 452 MF	-11%
Variation de provisions pour charges techniques FASS	-195 MF	21 MF	
Total FASS	-1 480 MF	-1 431 MF	3%
Versement au RPSMR	-231 MF	-264 MF	-12%
Prestations versées	24 062 MF	23 016 MF	5%
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION	-253 MF	620 MF	-141%
Reprises sur dotations et remboursements de frais de justice	48 MF	16 MF	
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	-55 MF	-110 MF	-20%
Frais de gestion et autres charges	-754 MF	-667 MF	13%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 048 MF	-142 MF	639%
RESULTAT FINANCIER **	0 MF	0 MF	
RESULTAT COURANT	-1 048 MF	-142 MF	639%
Produits exceptionnels	147 MF	142 MF	3%
Charges exceptionnelles ***	0 MF	0 MF	
RESULTAT NET	-901 MF	0 MF	

* Pour mémoire, changement de méthode en 2010

** Pour mémoire, les charges et produits financiers concernent les différences de change inférieures à 1 000 FCP

*** Le montant de ces charges de très faible montant figure en page 9

1.2 Etude des variations

1.2.1. - Les charges techniques

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des charges par « branche » entre 2010 et 2011 :

<i>Prestations servies</i>	2011	2010	Variation
Prestations familiales	2 026 MF	1 806 MF	
<i>variation de provisions</i>	-4 MF	170 MF	
Prestations familiales après retraitement	2 023 MF	1 976 MF	2%
Fonds d'Action Sociale	1 286 MF	1 452 MF	
<i>variation de provisions</i>	196 MF	-21 MF	
Fonds d'Action Sociale après retraitement	1 481 MF	1 432 MF	3%
Assurance-Maladie	12 102 MF	10 851 MF	
<i>variation de provisions</i>	94 MF	450 MF	
Assurance-Maladie après retraitement	12 196 MF	11 301 MF	8%
Vielllesse	3 827 MF	3 859 MF	
<i>variation de provisions</i>	-3 MF	7 MF	
Vielllesse après retraitement	3 824 MF	3 865 MF	-1%
Handicap	4 168 MF	4 154 MF	
<i>variation de provisions</i>	139 MF	26 MF	
Handicap après retraitement	4 308 MF	4 180 MF	3%
Versement au RPSMR	231 MF	264 MF	0,4%
TOTAL	23 640 MF	22 386 MF	
<i>variation de provisions</i>	422 MF	632 MF	
TOTAL après retraitements	24 062 MF	23 018 MF	5%

a. les Prestations familiales

Elles continuent de progresser au rythme de 2% l'an.

Le tableau suivant indique une augmentation du nombre moyen de bénéficiaires entre 2010 et 2011.

	Nombre de bénéficiaires		
	2011	2010	Var
Allocations familiales	17 817	16 881	6%
Allocations maternité	1 413	1 356	4%
Allocations prénatales	1 021	967	6%
TOTAL	20 251	19 204	5%

b. le Fonds d'Action Sociale

Le fonds d'action sociale du régime est géré par le Service des Affaires sociales. Ce poste enregistre une hausse de 3% entre 2010 et 2011.

c. L'assurance-maladie

Les dépenses relatives à l'assurance-maladie augmentent de 8% en 2011. Cette situation reflète, malgré la hausse du ticket modérateur de 10 points, la forte progression du régime puisque le nombre de ressortissants recensés fin décembre 2011 s'élevait à 68 106 contre 64 790 fin 2010, soit une augmentation de 5,1%.

Le tableau suivant retrace de façon détaillée l'évolution contrastée des variations des différents postes de dépenses en assurance-maladie.

Prestations en nature	2011	2010	Variation
Frais médicaux	3 446 MF	3 288 MF	5%
Appareillages et prothèses	300 MF	257 MF	16%
Pharmacie	1 327 MF	1 294 MF	3%
Analyses	412 MF	405 MF	2%
Hospitalisation	5 760 MF	5 178 MF	11%
Frais d'autopsie et Funéraires	31 MF	31 MF	1%
Frais de séjour et Déplacements	661 MF	561 MF	18%
Soins dentaires	260 MF	245 MF	6%
Accompagnement médical	0 MF	42 MF	-100%
TOTAL	12 196 MF	11 301 MF	8%

Les principales évolutions des différents postes de santé s'expliquent de la façon suivante :

- l'accompagnement médical : la disparition de ce poste en 2011 reflète la fin du contrat de prestations forfaitaires passé avec Europe Assistance Océanie et le transfert de cette charge dans le poste « frais de séjour et déplacements » pour le même ordre de grandeur.
- les frais de séjour et déplacement : ils augmentent logiquement de 18% compte tenu du transfert des charges sur ce poste alors qu'elles étaient imputées sur le poste « accompagnement médical » les années passées.

- les appareillages et prothèses : ce poste augmente notamment en raison de la hausse du nombre de bénéficiaires de l'ordre de 10% entre 2010 et 2011.
- les frais d'hospitalisation : ils augmentent de 11 % en 2011 par rapport à 2010 en raison de la hausse de ce type de frais dans les dotations globales de fonctionnement, comme le détaille le tableau ci-après :

Hospitalisations (DGF)	2011	2010	Var
CHPF	4 256 MF	3 625 MF	17%
CARDELLA	154 MF	138 MF	12%
PAOFAI	148 MF	130 MF	14%
CMM	6 MF	3 MF	59%
TOTAL	4 563 MF	3 896 MF	17%

Cette variation s'explique en grande partie par l'augmentation importante du poids du RSPF dans la répartition des dotations entre les régimes, comme indiqué ci-après :

Taux de fréquentation retenus pour la répartition des DGF au RSPF

	Budget 2011	Budget 2010
CHPF	32,0%	29,0%
CARDELLA	17,5%	16,1%
PAOFAI	16,0%	13,0%
CMM	17,5%	12,0%

Les frais d'hospitalisation, hors DGF, ont évolué comme suit :

	2011	2010	Var
Hospitalisations (hors DGF)	1 197 MF	1 282 MF	-7%

d. la branche Handicap

Elle progresse de 3 % :

- les *prestations handicap* versées augmentent compte tenu de la hausse de 3% du nombre de bénéficiaires (adultes et enfants) entre 2010 et 2011. Les effectifs de la branche ont évolué comme suit :

	Jeunes handicapés	Adultes handicapés		TOTAL
	ASH	AAH	CSH	
2009	297	3 256	2 915	6 468
2010	301	3 392	3 050	6 743
2011	296	3 516	3 166	6 978
Variations 2010/2011	-2%	4%	4%	3%

- Les *subventions allouées* passent de 1 446 MF en 2010 à 1 436 MF en 2011 soit une baisse de 0,7%.

e. la branche Vieillesse

Le montant des prestations vieillesse recule de 1%. Cette baisse s'explique par :

- la baisse du nombre de bénéficiaires d'ASPA (Allocations de Solidarité pour Personnes Agées) qui passe de 1936 fin 2010 à 1889 fin 2011 (-2,4%),
- la baisse du nombre de pensionnés relevant de l'ancien régime RPSMR ayant une pension > 87346 Fcp et dont les dépenses sont prises en charge par le RSPF. Le nombre de ces bénéficiaires passe de 443 fin 2010 à 425 fin 2011 (-4%),
- la baisse de la pension moyenne des pensionnés relevant de l'ancien régime RPSMR ayant une pension < 87346 Fcp (-2%).

f. le RPSMR

Depuis 1997², le financement du RPSMR figure dans les charges du régime.

Son compte de résultat se présente comme suit :

² Articles 5 et 19 de la délibération 94-6 AT du 3 février 1994 définissant le cadre de la couverture sociale généralisée

Article 6-1 de la délibération 97-13 APF du 4 février 1997

RPSMR		2011	2010
PRODUITS	Contribution du RSPF	231,3 MF	263,7 MF
	Cotisations	1,6 MF	3,0 MF
	Reprises de provisions techniques	7,5 MF	2,5 MF
	Produits exceptionnels	0,3 MF	0,0 MF
	Total Produits	240,7 MF	269,2 MF
CHARGES	Accidents du travail	0,1 MF	0,2 MF
	Viellissement	251,5 MF	263,6 MF
	Dotations aux provisions	2,1 MF	0,2 MF
	Total Charges	253,6 MF	264,0 MF
RESULTAT		-13,0 MF	5,2 MF

1.2.2. - Les Dotations aux provisions

S'agissant de charges calculées destinées à couvrir les risques de non recouvrement, leur variation traduit des facteurs conjoncturels divers. Ces dotations concernent :

- les *dotations aux provisions pour dépréciation de créances techniques* qui passent de 94 MF en 2010 à 49MF en 2011,
- les *dotations aux provisions (CST)* qui passent de 16 MF en 2010 à 39 MF en 2011.

1.2.3. - Les charges exceptionnelles

Elles s'élèvent à 305 264 XPF en 2011 contre 411 543 XPF en 2010.

Il s'agit de l'apurement des soldes minimaux inférieurs à 1000 FCP.

1.2.4. - Les produits

Le financement du régime est assuré par :

- Une participation du Pays qui s'élève à 5 570 MF en 2011 contre 7 695 MF en 2010. Cette participation, arrêtée préalablement à 5 170 MF par arrêté n°2423/CM du 24 décembre 2010 approuvant et rendant exécutoire la délibération 45-2010/CG RSPF relative au budget de l'exercice 2011, a été portée à 5 570 MF dans le budget du Pays.

- **Des recettes fiscales :**

- **Contribution de Solidarité Territoriale :** le produit de cet impôt affecté au RSPF est en baisse de 1 %, il passe de 8 666 MF en 2010 à 8608 MF en 2011.

Le tableau ci-après détaille l'évolution des encaissements de CST :

	2010	2011	var		Poids
CST sur rôles	2 006 MF	1 734 MF	-272 MF	-14%	20%
CST spontanée	6 660 MF	6 874 MF	215 MF	3%	80%
TOTAL	8 666 MF	8 608 MF	-58 MF	-1%	100%

Deux faits marquant sont intervenus en 2011 concernant la CST :

- le 26/09/2011 a été publiée au JOPF la Loi de Pays 2011-27 portant modification du code des impôts, notamment son article 193-15 instituant trois tranches d'imposition au-delà de 700.000 Fcp
- dans son arrêt du 5 décembre 2011 (n° 349039, 349126), le Conseil d'Etat a déclaré illégale la loi du Pays n° 2011-9 du 7 avril 2011 portant création de la contribution de solidarité territoriale (CST-D) sur les rémunérations des dirigeants de société.
 - **Taxe de solidarité :** elle est de 459 MF en 2011 contre 480 MF en 2010, soit une baisse de 4%;
 - **Taxe sur les alcools et tabacs :** elle passe de 1 941 MF en 2010 à 1 895 MF en 2011, soit une baisse de 2%.
 - **Taxe sur les produits sucrés :** Elle est passée de 5 145 MF en 2010 à 5 339MF en 2011 soit une hausse de 4%.
 - **Taxe sur les produits du cru :** cette taxe est passée de 480 MF en 2010 à 497 MF en 2011 soit une hausse de 3.5%.

1.3 Rapprochement entre les comptes et le budget prévisionnel

INTITULE	Budget 2011 (I)	Comptes 2011 (II)	ECARTS (II - I)
Participation du Pays	5 170 MF	5 570 MF	400 MF
Participation à recevoir	199 MF	0 MF	-199 MF
PCA en n sur n+1			
Variation de produits à recevoir	207 MF	1 441 MF	1 234 MF
A - Participation du Pays apres ecritures d'inv	5 576 MF	7 011 MF	1 435 MF
Taxe de Solidarité (minimum vieillesse)	465 MF	459 MF	-6 MF
Taxes sur alcools et tabac	1 930 MF	1 895 MF	-35 MF
Taxe sur le sucre	5 980 MF	5 339 MF	-641 MF
Produits du cru	520 MF	497 MF	-23 MF
Contribution de Solidarité Territoriale	10 400 MF	8 608 MF	-1 792 MF
Autres produits (reprise prov créances/except)	120 MF	195 MF	75 MF
B - Produits fiscaux et autres produits	19 415 MF	16 993 MF	-2 422 MF
I - TOTAL PRODUITS (A+B)	24 991 MF	24 003 MF	-988 MF
Prestations Familiales	2 255 MF	2 023 MF	-232 MF
Fonds d'Action Sociale	1 649 MF	1 481 MF	-168 MF
Subventions aux établissements	1 446 MF	1 436 MF	-10 MF
Handicap	2 844 MF	2 872 MF	28 MF
Assurance Maladie	11 923 MF	12 196 MF	273 MF
Personnes âgées	3 809 MF	3 824 MF	15 MF
Versement au RPSMR	262 MF	231 MF	-31 MF
Frais de gestion CPS	761 MF	754 MF	-7 MF
Frais de représentation CGRSPF	1 MF	0 MF	-1 MF
Autres charges (DAP créances/charges except)	40 MF	89 MF	49 MF
II - TOTAL CHARGES	24 891 MF	24 905 MF	16 MF
RESULTAT D'EXPLOITATION	0 MF	-901 MF	-901 MF

LISTE DES RETRAITEMENTS EFFECTUES				
Libellés	Emissions	Dotations	Reprises	Total
Prestations Familiales	2 026 MF	245 MF	-248 MF	2 023 MF
Fonds d'Action Sociale	1 286 MF	209 MF	-13 MF	1 481 MF
Subventions aux établissements	1 310 MF	126 MF		1 436 MF
Handicap	2 858 MF	100 MF	-87 MF	2 872 MF
Assurance Maladie	12 102 MF	1 089 MF	-995 MF	12 196 MF
Personnes âgées	3 827 MF	22 MF	-25 MF	3 824 MF
RPSMR	231 MF			231 MF
Total prestations versées				24 062 MF

Les frais de gestion facturés au régime par le RGS, d'un montant de 754 MF, ont été calculés selon les charges réelles enregistrées au cours de l'exercice 2011.

2. LE BILAN

2.1 Le bilan fonctionnel

ACTIF	2011	2010	PASSIF	2011	2010
			Résultat de l'exercice	-901 MF	
			Prov. pour charges	1 790 MF	1 368 MF
Créances nettes :			Dettes :		
Prestataires et fournisseurs débiteurs	15 MF	15 MF	Financières	132 MF	47 MF
Créances diverses	80 MF	20 MF	Etablissements de soins	913 MF	12 MF
Participation Pays	0 MF	368 MF			
C.S.T	1 959 MF	1 799 MF	Créiteurs divers	7 MF	4 MF
Autres recettes fiscales	977 MF	899 MF	Autres organismes sociaux	1 402 MF	1 381 MF
Autres organismes sociaux	78 MF	157 MF	Bénéficiaires de prestations :		
			- Assurance maladie	265 MF	5 MF
			- Prestations familiales	6 MF	5 MF
			- Fass	43 MF	176 MF
			- Handicapés	1 MF	134 MF
			- Vieillesse	0 MF	0 MF
Disponibilités	548 MF	1 315 MF	Produits constatés d'avance	0 MF	1 441 MF
Total de l'Actif	3 658 MF	4 572 MF	Total du Passif	3 658 MF	4 572 MF

2.2 Etude de certains postes du bilan

2.2.1. -- L'Actif

a. Les créances

• *Les prestations indues*

Le tableau ci-dessous ventile ces créances par nature et par âge :

Prestations Indues	<= 1an	> 1 et <5 ans	>= 5 ans	Total	Poids %
Prestations familiales	4 MF	4 MF	1 MF	10 MF	8%
Assurance maladie	13 MF	19 MF	21 MF	53 MF	44%
Vieillesse	5 MF	11 MF	23 MF	39 MF	33%
Fass	0 MF	3 MF	0 MF	3 MF	3%
Allocations Handicapés	5 MF	6 MF	4 MF	15 MF	13%
Total Prestations Indues	27 MF	43 MF	50 MF	121 MF	100%
Poids %	23%	36%	42%	100%	

Les créances nouvelles représentent 23% des prestations indues.

77 % des prestations indues concernent les branches maladie et retraite.

Le taux de provisionnement de ces prestations indues figure dans le tableau suivant :

Prestations Indues	Année 2011			Taux de provisionnement
	Créances brutes	Provision	Créances nettes	
Prestations familiales	10 MF	9 MF	1 MF	90%
Assurance maladie	53 MF	44 MF	9 MF	83%
Vielllesse	39 MF	36 MF	3 MF	92%
Fass	3 MF	3 MF	0 MF	90%
Allocations Handicapés	15 MF	13 MF	1 MF	90%
Total Prestations indues	121 MF	105 MF	15 MF	87%

• *Les créances diverses*

Elles concernent des comptes transitoires ou d'attente pour 54 MF et des recours contre tiers. S'agissant des recours contre tiers, la créance brute est passée de 434 MF en 2010 à 447 MF 2011, soit une hausse de 3.06 %.

Recours contre tiers	< 1an	> 1 et <5 ans	>= 5 ans	Total
Assurance Maladie	26MF	158MF	263MF	447MF
Poids %	6%	35%	59%	100%

Le tableau suivant détaille les causes des recours contre tiers :

MOTIFS RECOURS CONTRE TIERS	Montant	Poids
Coups et blessures volontaires	241 MF	53,9%
Accidents de la route	199 MF	44,5%
Homicides involontaires	4 MF	1%
Autres	3 MF	0,6%
TOTAL	447 MF	100%

Le taux de provisionnement élevé de ces recours contre tiers (94%) s'explique par les difficultés particulières de recouvrement de ce type de créances, notamment en raison d'un défaut d'assurance du tiers responsable dans la quasi totalité des dossiers.

Recours contre tiers	Créances brutes	Provision	Créances nettes	Taux de provisionnement
Assurance Maladie	447 MF	421 MF	26 MF	94%

* *Les créances sur la CST*

Le tableau suivant indique le détail des créances par nature et par âge.

Il ventile également la provision selon l'ancienneté des créances.

Créances sur CST provisionnée par ancienneté	CST sur rôles	Provision	Créances nettes	Taux de prov.
< 3 ans	571MF	139MF	432MF	24%
3 ans <= x < 5 ans	156MF	69MF	87MF	44%
>= 5 ans	408MF	408MF	0MF	100%
Total créances sur CST provisionnée	1 135MF	616MF	519MF	54%

Créances sur GST spontanée & rôle reçues en 2012	1 441MF
---	----------------

TOTAL CREANCES SUR LA CST	2 575MF
----------------------------------	----------------

* *Les créances auprès des autres organismes sociaux*

Les créances "Autres organismes sociaux", d'un montant de 78 MF, concerne uniquement des écritures de transferts entre les régimes (RGS, RPSMR, RNS).

b. Les disponibilités

Elles sont de 548 MF au 31 décembre 2011. Cette somme est à mettre en rapport avec le montant des dettes au 31/12/2011 explicité infra.

2.2.2. – Le passif

Les **dettes fournisseurs** correspondent aux dépenses en instance de règlement et concernent notamment les établissements de soins pour 913 MF.

Les **dettes auprès des autres organismes sociaux** correspondent majoritairement aux frais de gestion à payer à l'organisme de gestion (1 395 MF au 31/12/2011).

Les **dettes envers les bénéficiaires de prestations**, d'un montant de 315 MF, sont quasi stables.

3. METHODE D'EVALUATION

Nous avons enregistré en provisions³ l'intégralité des charges estimées relatives à l'exercice 2011 mais constatées et liquidées en 2012.

4. CHANGEMENT DE METHODE

Le changement de méthode concerne la comptabilisation de la participation du Pays, conformément aux explications données dans la remarque liminaire du présent rapport.

Fait à Papeete, le 21 mai 2012

L'Agent-comptable

Michel MOULOI

³ Les provisions pour charges techniques correspondent aux charges dont le principe est probable mais dont le montant ou l'échéance est non précis


PWC

S.C.F. GOSSE-PARION-CHANGUES-MENARD-ALBERT
 Membre de Précoactivité Coopératives
 Immeuble ATTHVI - B.P. 608
 98713 Papeete


SEG AUDIT
SEG AUDIT

B.P. 20805
 98713 Papeete

CAISSE DE PREVOYANCE DE POLYNESIE FRANCAISE
Régime de Solidarité de Polynésie Française

BP 1 - 98 713 PAPEETE
TAHITI

CPS RECH
20 JUN 2012
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration et par le Conseil des Ministres, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'organisme dénommé « **CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE - RÉGIME DE SOLIDARITÉ DE POLYNÉSIE FRANÇAISE** », tels qu'ils sont joints au présent rapport,

la justification de nos appréciations.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Agent-Comptable. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences que nous avons estimées nécessaires pour obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.


PWC

SEG AUDIT

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, tels qu'applicables en Polynésie française, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'organisme à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'introduction de l'annexe concernant le changement de méthode comptable sur la présentation des comptes du régime et sur la continuité d'exploitation conditionnée par le soutien du Pays.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des normes d'exercice professionnel relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment sur les provisions pour charges techniques à payer.

En effet, certains postes techniques au passif des comptes annuels sont estimés sur des bases statistiques, notamment les provisions techniques présentées en note g) page 13 de l'annexe.

Nous avons examiné les méthodes adoptées, la cohérence d'ensemble des hypothèses retenues et le dénouement subséquent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Fait à Papeete,
Le 22 juin 2013.

Pour la S.C.P.
GOSSE-PARON-CHANCELIS-MENARD-ALBERT



Nicolas MENARD
Commissaire aux Comptes

Pour SEC AUDIT



Patrick CHAINE
Commissaire aux Comptes

REGIME DE SOLIDARITE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2011

TABLE DES MATIERES

Bilan arrêté au 31/12/2011	page 2 et 3
Compte de résultat général 2011,	page 4 et 5
<u>Annexes</u>	
Compte de résultat 2010 retraité	page 6 et 7
Commentaires	page 8 à 15
<u>Etats de développement</u>	
Tableau des immobilisations	page 16
Tableau des amortissements	page 17
Etat des provisions	page 18
Etats des créances	page 19 et 20
Etat des disponibilités	page 21
Etat des dettes	page 22 et 23
Etat des charges à payer	page 24
Etat des provisions pour charges	page 25 à 29
Etat des produits à recevoir	page 30 et 31
<u>Etats des produits et charges</u>	
Prestations familiales	page 32
Fass	page 33
Risque maladie	page 34
Allocations aux personnes âgées	page 35
Allocations aux personnes handicapés	page 36
Charges et produits communes	page 37

REGIME DE SOLIDARITE
DE LA
POLYNESIE FRANCAISE

ÉTAT DES LIENX FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2011

ACTIF

		Exercice clos le 31/12/2011			Exerc. préc. 31/déc/10	
		BRUT	AMORT/PROV	NET	NET	
A	IMMOB.	Frais recherche et développement			0	0
C	INCORPO-	Concessions et droits similaires	3 736 831	3 736 831	0	0
T	RELLES	Immo. incorporelles en cours			0	0
		<i>Total (a)</i>	3 736 831	3 736 831	0	0
E	IMMOB.	Terrains			0	0
		Matériels & Outillages	2 930 095	2 930 095	0	0
L	CORPO-	Autres immobilisations corporelles	58 137 541	58 137 541	0	0
M	RELLES	Immo corporelles et avances en cours			0	0
		<i>Total (b)</i>	61 067 636	61 067 636	0	0
O		Participations & Créances rattachés				
B	IMMOB.	Prêts			0	0
I	FINAN-	Titres & Fonds communs de placement			0	0
L	CIERES	Dépôts & Cautionnements			0	0
I	(1)	Autres créances immobilisées			0	0
		<i>Total (c)</i>	0	0	0	0
		<i>(a)+(b)+(c) TOTAL (I)</i>	64 804 467	64 804 467	0	0
A	STOCKS	Stocks de fournitures (d)			0	0
T		Prestataires & Fourn débiteurs (e)	120 914 152	105 476 514	15 437 638	15 431 020
F		Clients, Adhérents & cpt. rattachés			0	0
C	CREANCS	Avances au personnel			0	0
I	(2)	Autres organismes sociaux	78 033 103	0	78 033 103	156 711 332
R		Participation Pays	0	0	0	368 000 000
C		Participation Etat	0	0	0	0
U		Contribution de solidarité Territoriale	2 575 311 580	616 140 561	1 959 171 019	1 798 930 234
L		Taxe de Solidarité	56 956 710	0	56 956 710	45 247 764
		Taxe sur Alcools et Tabacs	221 723 313	0	221 723 313	204 731 397
		Taxe sur PBA, PS ET DCI	661 851 276	0	661 851 276	607 767 999
		Taxe sur Produits du cru	36 457 024	0	36 457 024	40 864 037
A		Créances Diverses	500 430 019	420 637 961	79 792 058	19 799 297
		<i>Total Créances (f)</i>	4 130 763 025	1 036 778 522	3 093 984 503	3 242 052 060
T	DIVERS	Disponibilités (g)	548 494 738	0	548 494 738	1 315 015 904
		<i>Total actif circulant (A)</i>	4 800 171 915	1 142 255 036	3 657 916 879	4 572 498 984
	COMPTES	Charges constatées d'avance (B)	0	0	0	0
DE		<i>(A)+(B) TOTAL (II)</i>	4 800 171 915	1 142 255 036	3 657 916 879	4 572 498 984
REGULARI		Char. à répartir sur plusieurs exs (III)			0	0
SATION	(2)	Écart de conversion (IV)			0	0
		<i>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</i>	4 864 976 582	1 207 059 503	3 657 916 879	4 572 498 984

RENVOIS	(n) 31/12/	(n-1) 31/12/
(1) Dont à moins d'un an		
(2) Dont à plus d'un an		

REGIME DE SOLIDARITE
DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

PASSIF

		Exercice clos le 31/déc/11 FCP	Exerc. précéd. 31/déc/10 FCP	
C A P I T A L X	Réserves Légales (a)			
	Autres Réserves (b)			
	Report à nouveau. Créateur (c)			
	RESULTAT DE L'EXERCICE :	901 491 599	0	
	Total Résultats de l'exercice (d)	901 491 599	0	
	(a) + (b) + (c) + (d) TOTAL (I)	901 491 599	0	
P R O V I S I O N S P O U R R I S Q U E S E T C H A R G E S	Provisions pour risques	0	0	
	Provisions pour charges	1 790 072 160	1 367 937 764	
	TOTAL (II)	1 790 072 160	1 367 937 764	
D E T T E S	FINAN- CIERES	Dettes auprès des Ets. de crédit	131 786 887	46 518 359
		Emprunts & Dettes financières diverses (2)		
	Total Dettes Financières (e)	131 786 887	46 518 359	
		Clients & Adhérents Créateurs (f)	3 567 355	3 563 270
A U T R E S D E T T E S	A U T R E S	Fournisseurs & comptes rattachés	912 845 481	11 531 193
		Assurés, Allocataires & comptes rattachés	315 393 477	320 833 226
		Autres organismes sociaux	1 402 490 529	1 380 769 596
		Dettes sociales & fiscales		
		Fournisseurs d'immobilisations		
	Créateurs divers et cpte rattachés	3 242 889	599 243	
	Total Autres Dettes (g)	2 633 972 376	1 713 733 258	
C O M P T E S D E R E G U L A R I S A T I O N		Produits constatés d'avance (h)	0	1 440 746 333
		(e) + (f) + (g) + (h) TOTAL (III)	2 769 376 615	3 264 561 220
		Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)		3 667 916 679	4 572 498 984	

ENGAGEMENTS DONNES :

Prestations de Retraite promises aux assurés à la clôture de l'exercice

RENVOIS	
(1) Dont à plus d'un an	
Dont à moins d'un an	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes débiteurs	

RÉGIME DE SOLIDARITÉ
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE
ANNÉE 2011

COMPTES DE CONSOLIDATION

			Exercice clos le 31-déc-11 FCP	Exerc. précéd. 31/déc/10 FCP	
P R O D U I T S D E L A P O L Y N E S I E F R A N C A I S A N N E E 2 0 1 1	T E C H N I Q U E S	Contribution du Pays	5 570 000 000	7 695 000 000	
		Contribution du Pays (part ETAT)			
		Contribution du Pays (DM n°1)			
		Contribution du Pays à recevoir	0		
		Variation Contribution du Pays versée d'avance	1 440 746 333	-769 538 837	
		Contribution du Pays - CST	6 032 935 988	8 660 177 479	
		Contribution du Pays CST à recevoir (variation)	2 575 311 580	5 597 562	
		Contribution du Pays - Taxe de Solidarité	401 819 572	479 835 157	
		Contribution du Pays Taxe de Solidarité à recevoir (variation)	56 956 710	511 054	
		Contribution du Pays - Taxe sur Alcools et Tabacs	1 673 601 547	2 461 394 454	
		Contribution du Pays - Taxe sur Alcools et Tabacs à Recevoir	221 723 313	-520 164 503	
		Contribution du Pays - Taxe sur Produits sucrés	4 676 707 155	4 633 284 009	
		Contribution du Pays - Taxe sur Produits sucrés à Recevoir	661 851 276	511 341 000	
		Contribution du Pays - Taxe sur Produits du Cru	460 797 906	439 409 107	
Contribution du Pays - Taxe sur Produits du Cru à Recevoir	36 457 024	40 864 037			
TOTAL PRODUITS TECHNIQUES (a)			23 808 908 404	23 637 710 519	
A U T R E S	Remboursement frais de justice		140 068	111 451	
	Reprise de provisions		1 415 358 729	751 532 411	
	TOTAL AUTRES PRODUITS (b)			1 415 498 797	751 643 862
(a) + (b) TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (d)			25 224 407 201	24 389 354 381	
C H A R G E S D E L A P O L Y N E S I E F R A N C A I S A N N E E 2 0 1 1	T E C H N I Q U E S	Prestations Familiales - Emission	2 026 497 000	1 805 907 295	
		Dotation aux provisions techniques - PF	244 546 821	248 495 624	
		Dotation aux provisions Créances - PF	1 555 293	4 783 378	
		Prestations FASS	1 285 589 697	1 452 399 304	
		Dotation aux provisions techniques - FASS	208 661 961	13 144 819	
		Dotation aux provisions Créances - FASS	0	149 400	
		Prestations Risque maladie	12 101 895 846	10 850 913 899	
		Dotation aux provisions techniques - AM	1 089 237 322	994 964 718	
		Dotation aux provisions Créances - AM	38 848 563	77 230 758	
		Prestations Allocations aux personnes âgées	3 826 597 689	3 858 637 952	
		Dotation aux provisions techniques - Pers. Agées	21 675 570	24 768 729	
		Dotation aux provisions Créances - Pers Agées	4 249 463	5 762 270	
		Prestations Allocations aux personnes handicapées prestations antérieures	4 168 136 420	4 154 036 516	
		Dotation aux provisions techniques - Pers. Hand.	225 950 486	86 563 874	
	Dotation aux provisions Créances - Pers. Hand.	4 286 759	5 948 156		
	Versement au RPSMR	231 323 546	263 660 258		
	TOTAL DES CHARGES TECHNIQUES (c)			25 479 052 436	23 847 366 950
	A U T R E S	Autres achats & charges externes		15 202	17 890
		Frais de gestion - Prestations Familiales		93 500 736	72 729 373
Frais de gestion - Maladie			495 403 088	446 384 867	
Frais de gestion - Personnes âgées			102 549 193	92 746 632	
Frais de gestion - Handicapés			62 585 169	55 381 082	
Dot. provisions dépréciation créances			39 296 376	16 491 370	
Autres charges frais CA		200 070	98 750		
TOTAL DES AUTRES CHARGES (d)			793 549 834	683 849 964	
(c) + (d) I			26 272 602 270	24 531 216 914	
I - RESULTAT			-1 048 195 069	-1 141 862 533	
PRODUITS FINANCIERS	Différences positives de change		136	70	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)			136	70	
CHARGES FINANCIERES	Intérêts & charges assimilées		0	0	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)			56	10 350	
II - RESULTAT FINANCIER (III - IV)			80	-10 280	
II - RESULTAT COURANT (I - II) + (III - IV)			-1 048 195 069	-1 141 872 813	

RÉGIME DE SOLIDARITÉ
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE
année 2011

COMPTES DE RÉSULTAT

(suite)

		Exercice clos le 31-déc-11 FCP	Exerc. précéd. 31/déc/10 FCP
3 - RESULTAT COURANT (I - II) + (III - IV)		-1 048 194 989	-141 872 813
PRODUITS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
	Produits exceptionnels sur opérations techniques	146 505 695	141 975 999
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Autres produits exceptionnels	512 659	308 357
	EXCEPTIONNELS Reprises sur provisions & transfert de charges	0	0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		147 018 354	142 284 356
CHARGES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations techniques	295 795	411 543
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Autres charges exceptionnelles	9 469	0
	EXCEPTIONNELLES Dot. exceptionnelles aux amortissements & provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		305 264	411 543
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		146 713 090	141 872 813
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		25 371 425 693	24 531 638 807
TOTAL DES CHARGES (II + III + VI)		26 272 907 590	24 531 638 807
5 - RESULTATS :		-901 481 899	0
TOTAL RESULTATS DE L'EXERCICE		-901 481 899	0

RÉGIME DE SOLIDARITÉ
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE
Année 2011

COMPTE DE RÉSULTAT

			Exercice clos le 31-déc-11 FCP	Exerc. précéd. 31-Dec-2010 FCP
F R O D U I T S	F I N A N C E M E N T S	Contribution du Pays		
		Participation initiale	5 570 000 000	5 327 000 000
		Collectif - Délibération n° 2010-27/APF		2 000 000 000
		Collectif - Délibération n° 2010-72/ APF		368 000 000
		Participation effective reçue du Pays durant l'exercice	5 570 000 000	7 695 000 000
		Contribution du Pays à recevoir	0	
		Contribution du Pays versée d'avance	1 440 746 333	-757 333 517
		I- Participation du Pays après retraitement	7 010 746 333	6 925 461 163
		Affectation de la Contribution de Solidarité Territoriale (CST)	8 408 710 407	8 560 177 479
		Variation CST à recevoir	199 537 161	5 597 562
		II- Contribution de Solidarité Territoriale après retraitement	8 608 247 568	8 665 775 041
		Taxe de Solidarité	447 067 336	479 835 157
		Variation de taxe de solidarité à recevoir	11 708 946	511 054
		III- Taxe de solidarité après retraitement	458 776 282	480 346 211
		Taxe sur Alcools et Tabacs	1 878 332 944	2 461 394 454
		Variation de Taxe sur Alcools et Tabacs à Recevoir	16 991 916	-700 844 503
		IV- Taxe sur alcools et tabacs après retraitement	1 895 324 860	1 941 229 951
Taxe sur Produits sucrés	5 284 475 154	4 633 284 009		
Variation de taxe sur produits sucrés à recevoir	54 083 277	511 341 000		
V- Taxe sur produits sucrés après retraitements	5 338 558 431	5 144 625 009		
Taxe sur Produits du Cru	501 661 943	439 409 107		
Variation de taxes sur produits du cru à recevoir	-4 407 013	40 864 037		
VI- Taxe sur produits du cru après retraitement	497 254 930	480 273 144		
(I+II+III+IV+V+VI) - TOTAL FINANCEMENTS (a)	23 808 908 404	23 637 710 519		
A U T R E S	A U T R E S	Remboursement de frais de justice	140 068	111 451
		Reprise de provisions pour dépréciation des créances techniques	47 420 965	15 717 822
		TOTAL AUTRES PRODUITS (b)	47 561 033	15 829 273
(a)+(b)	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (A)	23 856 469 437	23 653 539 792	
C H A R G E S	T E C H N I Q U E S	Prestations Familiales - Emissions	2 026 497 000	1 805 907 295
		prestations antérieures		
		Variation de provisions pour charges à payer	-1 943 303	170 215 709
		I - Prestations familiales après retraitements	2 022 548 197	1 976 123 004
		Prestations FASS - Emissions	1 285 589 697	1 452 399 304
		Variation de provisions pour charges à payer	195 517 142	-20 839 156
		II - FASS après retraitement	1 481 106 839	1 431 560 148
		Prestations Risque maladie - Emissions	12 101 895 846	10 850 913 899
		prestations antérieures		
		Variation de provisions pour charges à payer	94 272 604	449 658 579
		III- Prestation d'assurance-maladie après retraitement	12 196 168 450	11 300 572 478
		Prestations Allocations aux personnes âgées	3 826 597 689	3 858 637 952
Variation de provisions pour charges à payer	-3 991 159	6 831 630		
IV - Prestations aux personnes âgées après retraitement	3 823 504 530	3 865 469 582		
Prestations Allocations aux personnes handicapées	4 168 136 420	4 154 036 516		
prestations antérieures				
Variation de provisions pour charges à payer	139 386 612	26 236 413		
V- Prestations aux handicapés après retraitement	4 307 523 032	4 180 272 929		
VI -Versement au RFSMR	231 323 546	263 660 258		
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances techniques	48 940 078	93 873 962		
TOTAL CHARGES TECHNIQUES (a)	24 111 114 672	23 111 552 361		
D E T R A I T E M E N T S	A U T R E S	Autres achats et charges externes	15 202	17 890
		Frais de gestion	754 038 186	667 241 954
		Autres charges (frais de Comité de Gestion)	200 070	98 750
		Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (CST)	39 296 376	16 491 370
TOTAL DES AUTRES CHARGES (b)	793 549 834	683 849 964		
(a)+(b)	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (B)	24 904 664 506	23 795 402 325	
I- RESULTAT D'EXPLOITATION (A-B)			-1 048 195 069	-141 862 533

RÉGIME DE SOLIDARITÉ
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE
année 2011

COMPTES RÉSULTAT

		Exercice clos le 31-déc-11 FCP	Exerc. précéd. 31-Dec-2010 FCP
PRODUITS FINANCIERS	Différences positives de change	136	70
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	136	70
CHARGES FINANCIÈRES	Différences négatives de change	56	10 350
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	56	10 350
2 - RESULTAT FINANCIER		80	-10 280
3 - RESULTAT COURANT (1+2)		-1 046 194 999	-141 872 813
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations techniques	146 505 695	141 975 999
	Autres produits exceptionnels	512 659	308 357
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	147 018 354	142 284 356
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations techniques	305 264	411 543
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	305 264	411 543
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		146 713 090	141 872 813
TOTAL DES PRODUITS		24 003 487 927	23 795 804 218
TOTAL DES CHARGES		24 004 969 816	23 795 804 218
5 - RESULTATS :		-901 481 899	0
TOTAL RESULTATS DE L'EXERCICE		-901 481 899	0

COMMENTAIRES

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes présentés retracent les opérations effectuées au cours de l'exercice 2011.

Bien que jouissant de la personnalité morale, le régime ne possède pas de personnel. L'ensemble de la gestion est confié à la Caisse de Prévoyance Sociale moyennant des frais de gestion fixés par le Comité de Gestion. Depuis l'exercice 2008, le montant définitif des frais réels est imputé après calcul et détermination dans les comptes arrêtés au régime des salariés.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire sur la durée de vie économique estimée des biens.

Changement de méthode

Les comptes du régime étaient présentés en équilibre en constatant soit un produit à recevoir lorsque les charges excèdent les produits, soit un produit constaté d'avance dans le cas contraire.

Cette pratique était basée d'une part, sur les principes posés par la couverture sociale généralisée (PSG) : selon la délibération n°94-6/AT du 3 février 1994, article 16, " le financement du risque maladie du RSPF est assuré par des fonds publics ainsi que par le produit des contributions publiques et de toute autre contribution qui y serait affectée" et d'autre part sur les décisions prises par le gouvernement en matière de présentation des budgets.

Cette pratique équivaut donc à constater un engagement par le Pays à équilibrer le régime. Or aucun texte n'impose au Pays d'équilibrer le régime.

Aussi à compter de cet exercice, cette opération d'équilibre ne sera plus comptabilisée. Ainsi les états financiers afficheront le résultat de chaque exercice et la situation nette du régime.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes présentés ont été établis conformément aux dispositions comptables promulguées par arrêté 1408 IT du 13/10/1956 et 1154/CM du 3 décembre 1987.

L'exercice dure douze mois et couvre la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Les charges et produits ont été évalués conformément aux règles d'indépendance des exercices et au principe de prudence. Il existe une incertitude sur la continuité d'exploitation qui est conditionnée au soutien financier du Pays. La continuité d'exploitation n'étant pas remise en cause de manière définitive, les comptes ne sont pas présentés en valeur liquidative.

NOTE SUR LE BILAN

Conformément aux principes énoncés précédemment, vous trouverez ci-après les informations détaillées par poste :

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles concernent les logiciels et représentent 3.736.831 F.

Les immobilisations corporelles sont constituées de :

- matériel divers pour un montant de 2.930.095 F,
- matériel de bureau pour un montant de 17.639.181 F,
- matériel informatique pour un montant de 22.551.883 F,
- mobilier de bureau pour un montant de 17.946.477F.

Les taux d'amortissement pratiqués sont :

- Concessions, droits, brevets, licences : 20 %,
- matériel divers et matériel de bureau : 20 % ;
- matériel informatique : 20 %
- mobilier de bureau : 10 %.

Depuis 2007, toutes les immobilisations sont complètement amorties. Conformément à la délibération 37/2000 du CG-RST, ces immobilisations doivent être transférées au Pays et disparaîtront des comptes du RSPF dès la reprise effective dans les écritures du Pays. Cette opération qui nécessite un état signé par le service affectataire n'a pas pu être réalisée à ce jour.

b) Stocks

Aucun stock n'a été constitué au cours de cet exercice.

c) Créances

1) Prestataires et fournisseurs débiteurs

Ce poste enregistre essentiellement les sommes indûment perçues par les allocataires. A la fin de l'exercice 2011, il reste à recouvrer un solde de 120.914.152 Frs. La répartition par branche est donnée dans les pages suivantes. Compte tenu des risques de non recouvrement, certains dossiers ont fait l'objet de provision. A fin 2011, le montant des provisions s'élève à 105,4 millions.

2) Autres organismes sociaux

Il s'agit de créances dues par les autres régimes sociaux. Au 31 décembre 2011, la répartition est la suivante :

- Créances sur le régime des Salariés	52.562.157 F
- Créances sur le régime des non salariés	15.034.039 F
- Créances sur la CAFAT Nouméa	10.436.907 F

3) Participations du Pays et recettes fiscales

Elles comprennent les sommes dues par le Pays au titre des recettes fiscales affectées au régime. En l'absence d'éléments permettant de remonter au fait générateur, ces recettes sont affectées à l'année de versement.

Au titre de la « CST », nous avons évalué le montant à recevoir à 2.575.311.580 Frs. L'évaluation a été faite conformément au principe d'indépendance des exercices sur la base des émissions de rôles des Contributions Directes.

En application du principe de prudence et vu l'âge des créances nous avons passé une provision pour dépréciation de 616 millions sur la part de CST sur rôles restant.

Cette écriture permet de tenir compte de l'incertitude persistante pesant sur le sort de ces créances anciennes. S'agissant d'un impôt, les règles de la comptabilité publique s'appliquent en ce qui concerne l'admission en non-valeurs ou la constatation d'un débet.

Toutefois, le Pays n'a pas pris position sur la couverture éventuelle des non-valeurs.

Les autres taxes restant à recevoir concernent :

- la taxe de solidarité aux personnes âgées	56.956.710 frs
- la taxe sur les alcools et le tabac	221.723.313 frs
- la taxe sur les boissons sucrées et alcoolisées	661.851.276 frs
- la taxe sur les produits du cru	36.457.024 frs

Elles correspondent aux montants encaissés par le Trésor au mois de décembre 2011 et reversés au régime en 2012.

Au 31 décembre 2011, la Participation reçue du Pays s'élève à 5,5 mards.

4) Créances diverses

Il s'agit essentiellement de sommes dues par les tiers au titre du recours contre tiers responsables. Au 31 décembre, le solde à recouvrer est de 446.876.342 frs.

Après examen des dossiers, compte tenu du risque de non-recouvrement, certains tiers ont fait l'objet de provision. A fin 2011, le montant total provisionné est de 420.637.961 F.

d) Disponibilités

Le régime utilise 2 comptes bancaires ouverts à la Banque Socredo :

- un compte à vue pour toutes les opérations du régime
- un compte-chèques entièrement dédié au paiement des prestataires de soins par lettre-chèque.

Par définition, le compte-chèques est toujours débiteur à la banque. Cette dernière est autorisée à niveler quotidiennement ce compte par prélèvement sur le compte à vue. Le solde servant au calcul des intérêts débiteurs est la somme des soldes des deux comptes.

Conformément aux principes comptables, ce compte-chèques est analysé dans les dettes financières.

Au 31 décembre 2011, le compte à vue du régime est débiteur de 548.494.738 Frs.

e) Comptes de régularisation actif

Aucune écriture pour l'exercice 2011.

f) Capitaux propres

Conformément au changement de méthode, le résultat de l'exercice est déficitaire de 901.481.899 frs.

g) Provisions pour risques et charges

A partir de cet exercice, les prestations restant à payer, évaluées selon des méthodes statistiques, sont enregistrées en provision. Ce changement permet d'arrêter au plus tôt les comptes.

Pour cet exercice, les provisions pour charges s'élèvent à 1.790.072.160 Frs.

h) Dettes financières

Ces dettes correspondent au solde du compte-chèques ouvert à la Banque Socredo.

Le compte-chèques n'enregistre que les lettres chèques émises par le RSPF au profit des différents fournisseurs du Régime et dégage par nature un solde créditeur. Son solde est quotidiennement fusionné avec celui du compte à vue ouvert dans la même banque. Au 31 décembre de l'exercice, le solde du compte est créditeur de 131.786.887Frs.

i) Autres dettes**1) Fournisseurs**

Au 31 décembre 2011, il reste à régler

- les factures dues aux hôpitaux et cliniques au titre de l'assurance maladie pour 311.698.439 Frs.
- les factures dues aux titres des FASS pour 178.352.193 Frs
- La dotation au Cht et des cliniques pour un montant de 422.666.400 Frs.

2) Assurés et allocataires

Cette rubrique indique les montants restant dus aux assurés au titre des différentes branches du régime.

3) Autres organismes sociaux

Au 31 décembre 2011, le RSPF restait devoir

- au RGS,
 - o les frais de gestion des exercices 2010 et 2011 pour un montant de 1.395.180.273 F
- au RMR
 - o les prestations en espèces pour 7.310.256 Frs.

4) Crédoiteurs divers

Ce poste enregistre essentiellement les opérations inter-régimes.

NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A) Produits d'exploitation

Ils se composent de la contribution versée par le Pays et de l'affectation de différentes taxes. La contribution du Pays affectée à l'exercice 2011 s'élève 7.010.746.333 Frs.

Le produit de la CST atteint 8,608 milliards.

Les autres taxes affectées au régime sont :

- La taxe de Solidarité pour 459 millions
- La taxe sur les alcools et le tabac pour 1,895 milliards
- La taxe sur les boissons sucrées et alcoolisées pour 5,339 milliards
- La taxe sur les produits du cru pour 497 millions.

Les autres produits concernent des reprises de provisions.

B) Charges d'exploitation

Elles se composent des dépenses liées aux prestations servies par le régime :

- 2.026 Millions pour la branche prestations familiales
- 1.286 Millions pour la branche Fass
- 12.102 Millions pour la branche maladie
- 3.827 Millions pour la branche vieillesse
- 4.168 Millions pour la branche handicapés
- 231 Millions pour le régime RPSMR¹

Seules les prestations émises au cours de l'exercice 2011 sont constatées en charges. La part de charges évaluées selon des méthodes statistiques est passée en provision. La dotation aux provisions de cet exercice s'élève à 1,790 millions.

Les autres charges s'élèvent à 793 millions et se composent de :

- frais de gestion dus à la Cps, pour 754 millions.
- dotation aux provisions pour dépréciation des créances pour 39 millions

Les frais de gestion correspondent au montant réel du par le régime.

¹ Articles 5 et 19 de la délibération 94-6 AT du 3 février 1994 définissant le cadre de la couverture sociale généralisée

Article 6-1 de la délibération 97-13 du 4 février 1997

C) Produits financiers

Ce poste se compose des écarts positifs de change.

D) Charges financières

Pour l'exercice 2011, les charges financières ne sont pas significatives.

E) Produits exceptionnels

Il s'agit de titres émis contre des tiers suite à un jugement déterminant leur responsabilité dans le cadre d'un recours. En 2011, les services ont émis des titres pour une valeur de 147 millions.

F) Charges exceptionnelles

Elles concernent l'apurement de soldes minimales inférieurs à 1000 Fcfp et s'élèvent à 305.264 FCP.

REGIME DE SOLIDARITE
DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE

Année 2011

TABLEAU DES ENVOIEMENTS

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE DEBUT	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE CLOTURE
IMMOB. INCORPORELLES				
Frais de recherche et développement	0			0
Concessions et droits similaires	3 736 831			3 736 831
Immo incorporelles en cours	0			0
TOTAL	3 736 831			3 736 831
TOTAL IMMOB CORPORELLES	3 736 831	0	0	3 736 831
IMMOB. CORPORELLES				
Terrains				0
Constructions				
Batiments siège				0
Batiments Antennes				0
Batiments Oeuvres social.				0
TOTAL	0	0	0	0
Matériel et outillage indust				
Matériel médical	0			0
Matériel de prévention	0			0
Matériel technique	0			0
Matériel divers	2 930 095			2 930 095
TOTAL	2 930 095	0	0	2 930 095
Autres immob. corporelles				
Matériel de transport	0			0
Matériel de bureau	17 639 181			17 639 181
Matériel informatique	22 551 883			22 551 883
Mobilier	17 946 477			17 946 477
Oeuvres d'art	0			0
TOTAL	58 137 541	0	0	58 137 541
TOTAL IMMOB CORPORELLES	61 067 636	0	0	61 067 636
TOTAL	64 804 467	0	0	64 804 467

REGIME DE SOLIDARITE
DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE

Année 2011

TABLIÉAU DES AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES	AMORT. CUMULES DEBUT	AUGMENT. DOTATIONS	DIMINUTIONS REPRISES	AMORT. CUMULES CLOTURE
IMMOB. INCORPORELLES				
Frais de recherche et developpement	0			0
Concessions et droits similaires	3 736 831			3 736 831
TOTAL	3 736 831	0	0	3 736 831
IMMOB. CORPORELLES				
Constructions				
Batiments siège				0
Batiments Antennes				0
Batiments Oeuvres social.				0
TOTAL	0	0	0	0
Matériel et outillage industriel				
Matériel médical	0			0
Matériel de prévention	0			0
Matériel technique	0			0
Matériel divers	2 930 095			2 930 095
TOTAL	2 930 095	0	0	2 930 095
Autres immob. corporelles				
Matériel de transport	0			0
Matériel de bureau	17 639 181			17 639 181
Matériel informatique	22 551 883			22 551 883
Mobilier	17 946 477			17 946 477
TOTAL	58 137 541	0	0	58 137 541
TOTAL AMORTISSEMENTS	64 604 467	0	0	64 604 467

REGIME DE SOLIDARITE
DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE
Année 2011

COMPTES DES PROVISIONS

RUBRIQUES	PROVISIONS		DIMINUTIONS REPRISES	PROVISIONS	
	CUMULES 31/12/2010	AUGMENT. DOTATIONS		CUMULES 31/12/2011	
Prestataires débiteurs					
Prov. prestations indues Pf	11 226 857	1 555 293	3 792 759	8 989 391	
Prov. prestations indues Am	33 817 055	13 067 878	3 002 493	43 882 440	
Prov. prestations indues Ret	35 879 446	4 249 463	3 736 274	36 392 635	
Prov. prestations indues Fass	2 804 400		0 (000)	2 795 400	
Prov. prestations indues AH	13 865 858	4 286 759	4 735 969	13 416 648	
TOTAL	97 593 616	23 159 393	15 276 495	105 476 514	
Autres organismes sociaux					
Pr. v. sur Am (CAFAT)	0			0	
Créances sur CST	576 844 185	39 296 376		616 140 561	
Créances diverses					
Prov. pour dépréciation rct am	427 001 746	25 780 685	32 144 470	420 637 961	
TOTAL	1 003 845 931	65 077 061	32 144 470	1 036 778 522	
TOT. PROV. ACTIF CIRCULANT	1 101 439 547	88 236 454	47 420 965	1 142 255 036	
Autres Provisions pour Charges					
Prov. Techniques - PF	248 495 624	244 546 821	248 495 624	244 546 821	
Prov. Techniques - AM	994 964 718	1 089 237 322	994 964 718	1 089 237 322	
Prov. Techniques - RET	24 768 729	21 675 570	24 768 729	21 675 570	
Prov. Techniques - FASS	13 144 819	208 661 961	13 144 819	208 661 961	
Prov. Techniques - AH	86 563 874	225 950 486	86 563 874	225 950 486	
TOTAL	1 367 937 764	1 790 072 160	1 367 937 764	1 790 072 160	
TOT. PROV. TECHNIQUES	1 367 937 764	1 790 072 160	1 367 937 764	1 790 072 160	

REGIME DE SOLIDARITE
DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE
Année 2011

ETAT DES PRESTATAIRES ET
FOURNISSEURS DEBITEURS

COMPTE	LIBELLES	MONTANT 31/12/2011
	FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	
401101	Fournisseurs	273 240
	TOTAL	273 240
	PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS	
409210	Hopitaux et Cliniques Acomptes versés	0
409810	Ristournes et avoirs à recevoir	0
	TOTAL	0
409621	Prestations indues PF	9 988 212
409624	Prestations indues AM	48 758 267
40962410	Prestations indues AM	4 414 326
409625	Prestations indues RE	39 466 724
409626	Prestations indues Fass	3 106 000
409627	Prestations indues AH	14 907 383
	TOTAL	120 640 912
	TOTAL	120 914 152

REGIME DE SOLIDARITE
DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE

Année 2011

ETAT DES CREANCES

COMPTE	LIBELLES	MONTANT 31/12/2011
	ADHERENTS	
413410	Adherents effets à recevoir	
414110	Adherents	
	TOTAL	0
	COMPTES RATTACHES	
418410	Adherents Cotisations à émettre	
	TOTAL	0
448711	Pays Participation à recevoir	0
448712	Eau subvention à recevoir	0
448721	Pays CST à recevoir	2 575 311 580
448761	Pays Taxe de Solidarité à recevoir	56 956 710
448771	Pays Taxe sur Alcools et Tabacs à recevoir	221 723 313
448772	Pays Taxe sur Produits sucrés à recevoir	661 851 276
448773	Pays Taxe sur Produits du Cru à recevoir	36 457 024
	TOTAL	3 552 299 903
	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	
431110	Securité Sociale AM	0
433120	CAFAT Nouméa AM	10 436 907
437110	Autres organismes sociaux AM SAL	32 415 407
437110	Autres organismes sociaux AM RNS	15 034 039
437210	Autres organismes sociaux PF	20 146 750
437111	Autres organismes sociaux IJ RMR	0
437310	Autres organismes sociaux RET RMR	0
	TOTAL	78 033 103
	CREANCES DIVERSES	
442105	CST sur prestations Retraite	0
461132	Recours Contre Tiers Responsable AM	446 876 342
461203	Recours Contre Tiers Responsable Frais justice	0
467110	Autres debiteurs divers	8 729 198
467111	Autres déb & créd divers Prél inter régime	23 222 455
467310	Autres déb & créd divers CHP Métro	0
4676110	Autres déb & créd divers Avances aux agences	0
468710	Divers Produits à recevoir	0
478110	Autres Comptes transitoires ou attente	21 602 024
487180	Produits constatés d'avance- subvention Territoire	0
	TOTAL	500 430 019
	TOTAL DES CREANCES	4 130 763 025

REGIME DE SOLIDARITE
DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE
Année 2011

ETAT DES DISPONIBILITES

COMPTE	LIBELLES	MONTANT 31/12/2011
511200	Cheques, a encaisser	
	TOTAL	
512120	Banque Socredo compte à vue	548 494 738
	TOTAL	548 494 738
530000	Caisse	0
518700	Interets courus a Recevoir	
	TOTAL DES DISPONIBILITES	548 494 738

REGIME DE SOLIDARITE
DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE
Année 2011

ETAT DES DETTES FINANCIERES

COMPTE	LIBELLES	MONTANT 31/12/2011
512120	Socredo compte à vue	0
512121	Socredo compte depenses	131 786 887
	TOTAL	131 786 887

RÉGIME DE SOLIDARITÉ
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE
Année 2011

AUTRES DETTES

COMPTE	LIBELLES	MONTANT 31/12/2011
	CLIENTS ET ADHERENTS CREDITEURS	
419110	Divers clients	2 610 149
419120	Divers clients créditeurs remboursé	702 945
419430	Adhérents- recettes à classer-versement	254 261
	TOTAL	3 567 355
	FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	
401101	Fournisseurs	0
401111	Fournisseurs FASS	178 352 193
402104	Hopitaux et cliniques AM	311 698 439
409110	Fournisseurs Acomptes versés	0
409210	Hopitaux et cliniques Acomptes versés	422 666 400
408110	Fournisseurs Biens et Services Factures non Parvenues	128 449
	TOTAL	912 845 481
	ASSURES ALLOCATAIRES & COMPTES RATTACHES	
406101	Allocataires PF	6 311 250
406104	Allocataires AM	13 199 699
40610401	Allocataires SANTE PUB	252 104 049
406105	Allocataires Vieillesse	354 766
406106	Allocataires FASS	42 642 795
406107	Allocataires Handicapés	780 918
408610	Prestations A Payer Allocataires PF	0
408640	Prestations A Payer Allocataires AM	0
408650	Prestations A Payer Allocataires vieillesse	0
408660	Prestations A Payer Allocataires FASS	0
408670	Prestations A Payer Allocataires Handicapés	0
	TOTAL	315 393 477
	ORGANISMES SOCIAUX	
433120	CAFAT Nouméa AM	0
437110	Autres organismes sociaux AM SAL	0
437111	Autres organismes sociaux IJ RMR	7 310 256
437210	Autres organismes sociaux PF SAL	0
437310	Autres organismes sociaux Assurance	0
437410	Autres organismes sociaux Frais de gestion SAL	1 395 180 273
	TOTAL	1 402 490 529
	CREDITEURS DIVERS	
442105	CST sur prestations Retraite	0
467110	Autres déb & créd divers	0
467111	Autres déb & créd divers Prél inter régime	2 723 211
467310	Autres déb & créd divers CHP Métro	0
467510	Autres déb & créd divers LC en instance	397 606
467611	Autres déb & créd divers	122 072
478110	Autres comptes transitoires	0
487180	Produits constatés d'avance- subvention Territoire	0
	TOTAL	3 242 889
	TOTAL AUTRES DETTES	2 637 539 731

REGIME DE SOLIDARITE
DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE
Année 2011

ETAT DES CHARGES A PAYER
F . A . S . S

NUMERO COMPTE	LIBELLES	CHAR. A PAYER 2010	CHAR. A PAYER 2011
657 101 00	Frais Pharmaceutiques	723 594	
657 102 00	Aides Vestimentaires	6 731 282	
657 110 00	Aides en Prothèse	1 423 446	
657 120 00	Aides Alimentaires	33 335 898	
657 130 00	Frais de Transport	2 129 801	
657 140 00	Prestations en Espèces		
657 160 00	Frais Funéraires		
657 174 00	Aide "Soutien aux Familles en difficulté"	428 375	
657 201 00	Tierces personnes	3 543 852	
657 202 00	Frais d'Hébergement	13 981 538	
657 203 00	Frais de Gardiennage	1 854 015	
657 204 00	Auxiliaires Médicaux		
657 210 00	Aide à l'Habitat	14 248 504	
657 211 00	Aide à l'Insertion	3 826 824	
657 230 00	Bourses de Formations	219 800	
657 240 00	Secours d'Urgence	3 983 818	
657 302 00	Frais de Cantine Scolaire et Pension		
657 310 00	Aides à la Scolarité	17 368 637	
657 320 00	Participation aux Colonies de Vacances	50 424 250	
TOTAL PRESTATIONS F.A.S.S (T-FA ex PFAT)		154 223 634	0
657 101 00	Frais Pharmaceutiques		
657 102 00	Aides Vestimentaires	480 000	
657 110 00	Aides en Prothèse		
657 120 00	Aides Alimentaires	615 007	
657 130 00	Frais de Transport	661 260	
657 151 10	Aides exceptionnelles aux enfants scolarisés		
657 201 00	Auxiliaires de Vie		
657 202 00	Frais d'Hébergement		
657 203 00	Frais de Gardiennage		
657 210 00	Aide à l'Habitat	1 047 231	
657 211 00	Aide à l'Insertion		
657 240 00	Secours d'Urgence	650 687	
657 310 00	Aides à la Scolarité	10 000	
TOTAL PRESTATIONS F.A.S.S (T-XN ex PFOT)		3 464 185	0
657 340 00	T-XF ex PFFT Insertion sociale et économique des Familles		
657 340 00	T-XJ ex PFJT Insertion sociale et économique des Jeunes	1 741 552	
657 340 00	T-XH ex PFHT Action en faveur des Handicapés	4 697 302	
657 340 00	T-XD Action en faveur du Développement social local		
TOTAL SUBVENTIONS		6 438 854	0
657 203 00	Frais de Gardiennage	8 625 000	
TOTAL PRESTATIONS F.A.S.S (T-XE ex PPED)		8 625 000	0
TOTAL F.A.S.S.		172 751 673	0

REGIME DE SOLIDARITE
DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE
Année 2011

ETAT DES PROVISIONS
PRESTATIONS FAMILIALES

NUMERO COMPTE	LIBELLES	PROV 2010	PROV 2011
604 120	Allocations prénatales	21 774 515	23 452 066
604 130	Allocations maternité	19 565 746	19 522 902
604 140	Allocations familiales	207 155 363	201 571 853
TOTAL PRESTATIONS FAMILIALES		248 495 624	244 546 821

REGIME DE SOLIDARITE
DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE
Année 2011

ETAT DES PROVISIONS
F . A . S . S

NUMERO COMPTE	LIBELLES	PROV 2010	PROV 2011
657 101 00	Frais Pharmaceutiques		410 005
657 102 00	Aides Vestimentaires		4 445 620
657 110 00	Aides en Prothèse		1 028 761
657 120 00	Aides Alimentaires		50 413 444
657 130 00	Frais de Transport		1 234 844
657 140 00	Prestations en Espèces		
657 160 00	Frais Funéraires		
657 174 00	Aide "Soutien aux Familles en difficulté"		733 379
657 201 00	Tierces personnes		3 609 084
657 202 00	Frais d'Hébergement		8 283 739
657 203 00	Frais de Gardiennage		2 053 806
657 204 00	Auxiliaires Médicaux		
657 210 00	Aide à l'Habitat		7 768 428
657 211 00	Aide à l'Insertion		2 346 277
657 230 00	Bourses de Formations		349 000
657 240 00	Secours d'Urgence		2 296 144
657 302 00	Frais de Cantine Scolaire et Pension	12 436 830	30 815 470
657 310 00	Aides à la Scolarité		16 881 410
657 320 00	Participation aux Colonies de Vacances		59 790 419
TOTAL PRESTATIONS F.A.S.S (T-FA ex PFAT)		12 436 830	192 459 830
657 101 00	Frais Pharmaceutiques		
657 102 00	Aides Vestimentaires		
657 110 00	Aides en Prothèse		
657 120 00	Aides Alimentaires		1 075 034
657 130 00	Frais de Transport		644 320
657 151 10	Aides exceptionnelles aux enfants scolarisés	707 989	
657 201 00	Auxiliaires de Vie		
657 202 00	Frais d'Hébergement		140 970
657 203 00	Frais de Gardiennage		
657 210 00	Aide à l'Habitat		5 225
657 211 00	Aide à l'Insertion		
657 240 00	Secours d'Urgence		1 334 483
657 310 00	Aides à la Scolarité		44 930
TOTAL PRESTATIONS F.A.S.S (T-XN ex PFOT)		707 989	3 244 962
657 340 00	T-XF ex PFPT Insertion sociale et économique des Familles		
657 340 00	T-XJ ex PFJT Insertion sociale et économique des Jeunes		2 509 578
657 340 00	T-XH ex PFHT Action en faveur des Handicapés		20 576
657 340 00	T-XD Action en faveur du Développement social local		852 016
TOTAL SUBVENTIONS		0	3 382 170
657 203 00	Frais de Gardiennage		9 574 999
TOTAL PRESTATIONS F.A.S.S (T-XE ex PPEP)		0	9 574 999
TOTAL F.A.S.S.		13 144 819	208 661 961

REGIME DE SOLIDARITE
DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE

Année 2011

ETAT DES PROVISIONS
RISQUE MALADIE

NUMERO COMPTE	LIBELLES	PROV 2010	PROV 2011
604210	Frais médicaux	430 369 524	491 183 320
604220	Appareillages et prothèses	11 364 544	19 779 289
604230	Pharmacie	66 199 851	82 343 136
604240	Analyses	57 504 889	45 144 924
604250	Hospitalisation	320 230 449	322 074 781
604260	Frais d'autopsie et funéraires	1 510 875	1 587 406
604270	Frais de séjour et déplacement	70 373 039	78 693 968
604280	Soins dentaires	37 411 547	48 419 537
622820	Autres Intermédiaires		10 961
TOTAL PRESTATIONS MALADIE		994 964 718	1 089 237 322

REGIME DE SOLIDARITE
DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE

Année 2011

ETAT DES PROVISIONS
ALLOCATIONS AUX PERSONNES AGEES

NUMERO COMPTE	LIBELLES	PROV 2010	PROV 2011
605101	Pensions de retraite	23 853 078	21 328 242
605110	Pensions de reversion	915 651	347 328
TOTAL ALLOCATIONS PERSONNES AGEES		24 768 729	21 675 570

RÉGIME DE SOLIDARITÉ
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Année 2011

ÉTAT DES PROVISIONS
ALLOCATIONS AUX PERSONNES
HANDICAPÉES

NUMERO COMPTE	LIBELLES	PROV 2010	PROV 2011
604150	Allocations spéciales handicapés	47 919 313	52 410 917
657152	Complément spécial handicapés	38 644 561	47 977 707
657340	Subvention diverses associations		125 561 862
TOTAL ALLOCATIONS PERSONNES HANDICAPES		86 563 874	225 950 486

RÉGIME DE SOLIDARITÉ
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Année 2011

ÉTAT DES PRODUITS À RECEVOIR

NUMERO COMPTE	LIBELLES	2 010	2 011
740110	Contribution Budget du Pays	368 000 000	
740111	CST	2 375 774 419	2 575 311 580
740112	Taxes de Solidarité	45 247 764	56 956 710
740113	Taxes sur Alcools et Tabacs	204 731 397	221 723 313
740114	Taxes sur Alcools et Sucrés	607 767 999	661 851 276
740116	Taxes produits du Cru	40 864 037	36 457 024
	TOTAL	3 642 385 616	3 552 299 903

RÉGIME DE SOLIDARITÉ
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE
Année 2011

CONTRIBUTION DE PAYS

LIBELLES	2 010	2 011
Versement reçu dans l'année	7 695 000 000	5 570 000 000
Reprise versé d'avance	671 207 496	1 440 746 333
Subvention à recevoir		0
Part versé d'avance	-1 440 746 333	
Montant imputé en CER	6 925 461 163	7 010 746 333

RÉGIME DE SOLIDARITÉ
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE
Année 2011

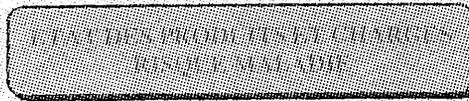
RENTES ET PRESTATIONS TECHNIQUES
ET AUTRES ACHATS

COMPTE	INTITULES	2 011	2 010
708 881	Rembts frais de justice	9 020	
	Total produits des activités annexes	9 020	
781 520	Reprise sur provisions pour Autres Risques et Charges	248 495 624	78 279 915
781 740	Reprise sur provisions	3 792 759	739 220
	Total produits exceptionnels	252 288 383	79 019 135
	TOTAL DES PRODUITS	252 297 403	79 019 135
	CHARGES TECHNIQUES		
604 120	Allocations Prénatales	59 416 500	52 365 345
604 130	Allocations Maternite	92 254 500	84 125 250
604 140	Allocations Familiales	1 874 826 000	1 669 416 500
	Total des Prestations en Nature	2 026 497 000	1 805 907 295
622 710	Frais d'actes et contentieux	0	0
628 512	Services rendus par CPS (Frais de gestion)	93 500 736	72 729 373
	Total Autres Achats	93 500 736	72 729 373
674 110	Charges exceptionnelles s/op techniques	929	1 365
	Total Charges exceptionnelles	929	1 365
681 520	Dotation aux provisions techniques	244 546 821	248 495 624
681 740	Dotation aux provisions	1 555 293	4 783 378
	Total Dotations	246 102 114	253 279 002
	TOTAL DES CHARGES TECHNIQUES	2 366 100 779	2 131 917 035

RÉGIME DE SOLIDARITÉ
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE
Année 2013

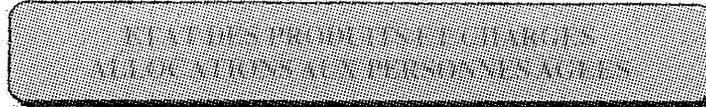
COMPTE	INTITULES	2 011	2 010
781 520	Reprise sur provisions pour Autres Risques et Charges	13 144 819	33 983 975
781 740	Reprise sur provisions pour Dépréciation de Créances	9 000	
	Total produits exceptionnels	13 153 819	33 983 975
	TOTAL DES PRODUITS	13 153 819	33 983 975
COMPTE	INTITULES	2 011	2 010
T-FA			
657 101	Frais pharmaceutiques	3 272 086	3 543 568
657 102	Aides Vestimentaires	52 549 519	51 584 851
657 110	Protheses	2 850 369	4 393 022
657 120	Aides Alimentaires	131 048 253	142 632 802
657 130	Frais de Transport	7 282 806	7 781 818
657 140	Prestations en especes	7 310 256	7 444 186
657 174	Aide "Soutien aux Familles en difficulté"	77 021 549	55 528 675
657 175	Aide aux familles monoparentales	4 591 224	
657 201	Tierce-personne	55 073 675	63 812 838
657 202	Frais d'hébergement	58 087 414	93 192 321
657 203	Frais de gardiennage	92 807 010	101 130 495
657 210	Amélioration de l'habitat	30 651 519	44 052 699
657 211	Aides à l'insertion	10 109 490	11 996 766
657 230	Bourses formation d'animateurs	3 346 500	3 536 000
657 240	Secours d'urgence	2 575 324	6 181 013
657 302	Frais de Cantine scolaire	150 250 455	144 359 375
657 310	Frais de Scolarite et Voyages d'Etudiant	43 220 392	54 388 586
657 320	Participation aux colonies de vacances	65 590 341	118 194 257
	Total T-FA	797 638 182	913 743 272
T-XD	Actions en faveur du Développement social local		
657 340	Subventions diverses Institutions sociales	9 000 000	3 965 340
	Total T-XD	9 000 000	3 965 340
T-XF	Actions en faveur de l'insertion soc-éco familles		
657 340	Subventions diverses Institutions sociales	21 960 084	20 334 602
	Total T-XF IIII	21 960 084	20 334 602
T-XJ	Actions en faveur de l'insertion soc-éco jeunes		
657 340	Subventions diverses Institutions sociales	71 941 523	60 394 348
	Total T-XJ IIII2	71 941 523	60 394 348
T-XH	Actions en faveur de l'insertion soc-éco handicapés		
657 340	Subventions diverses Institutions sociales	39 645 607	41 381 217
	Total T-XH IIII4	39 645 607	41 381 217
T-XN	Opérations nouvelles Actions collectives		
657 102	Aides Vestimentaires	460 000	5 328 934
657 120	Aides Alimentaires	799 440	11 218 508
657 130	Frais de transport	1 227 126	2 115 480
657 151	Aides exceptionnelles aux enfants scolarisés	159 760 000	17 642 200
657 202	Frais d'hébergement	0	0
657 203	Frais de gardiennage	0	0
657 210	Amélioration de l'habitat	732 466	22 514 548
657 240	Secours d'urgence et aides diverses	507 616	2 427 102
657 310	Frais de Scolarite et Voyages d'Etudiants	70 782	2 921 757
	Total T-XN	163 037 430	218 169 529
T-XX	Actions de Formation		
657 340	Subventions diverses Institutions sociales	0	0
	Total T-XX IIII5	0	0
T-XE	Protection enfance en danger		
657 203	Frais de gardiennage	182 366 871	194 400 996
	Total T-XE IIII6	182 366 871	194 400 996
	Total des Prestations en Nature	1 285 589 697	1 452 399 304
666 110	Pertes de change	0	0
	Total Charges financières	0	0
681 520	Dotation aux provisions techniques	208 661 961	13 144 819
681 740	Dotation aux provisions	0	149 400
	Total Dotations	208 661 961	13 294 219
	TOTAL DES AIDES DU FASS	1 494 251 658	1 465 693 523

REGIME DE SOLIDARITE
DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE
Année 2011



COMPTE	INTITULES	2 011	2 010
708 881	Rembts frais de justice	113 656	111 451
	Total produits des activités annexes	113 656	111 451
766 110	Gains de change	136	70
	Total Produits financiers	136	70
771 800	Produits exceptionnels	0	0
774 110	Produits exceptionnels sur opérations techniques	146 505 692	141 975 999
774 112	Autres produits exceptionnels sur opérations techniques	3	
778 110	Autres produits exceptionnels	2 736	163 171
781 510	Reprise sur provisions pour Risques et Charges	0	0
781 520	Reprise sur provisions pour Autres Risques et Charges	994 964 718	545 306 139
781 740	Reprise sur provisions sur Créances	35 146 963	8 157 082
791 000	Transferts de charges d'exploitation	0	0
	Total produits exceptionnels	1 176 620 112	695 602 391
	Total Produits	1 176 733 904	695 713 912
	Prestations en Nature		
604 210	Frais Médicaux	3 384 868 375	3 079 050 433
604 220	Appareillage et Protheses	291 168 086	252 513 425
604 230	Pharmacie	1 310 448 005	1 300 725 333
604 240	Analyses	424 369 894	400 018 849
604 250	Hospitalisation	5 758 502 094	5 037 805 162
604 260	Frais d'autopsie et Funeraires	30 860 065	30 059 550
604 270	Frais de Sejour et Deplacement	652 719 937	518 290 804
604 280	Soins Dentaires	248 597 183	170 335 929
604 290	Accompagnement Médical	0	41 814 029
	Total des Prestations en Nature	12 101 533 639	10 850 613 514
609 110	Remise obtenue	0	0
622 610	Honoraires	128 449	0
622 710	Frais d'actes et contentieux	149 874	210 625
622 820	Autres Intermédiaires	64 884	77 659
627 810	Commissions et services bancaires	0	11 704
628 510	Services rendus par d'autres < organismes sociaux (CAF-CAFAT)	19 000	397
628 512	Services rendus par CPS (Frais de gestion)	495 403 088	446 384 867
	Total Autres Achats	495 765 295	446 685 252
666 110	Pertes de change	56	10 350
	Total Charges financières	56	10 350
674 110	Charges exceptionnelles s/ op techniques	292 892	406 852
678 110	Autres charges exceptionnelles	9 469	0
	Total Charges exceptionnelles	302 361	406 852
681 510	Dotation aux provisions Risques	0	0
681 520	Dotation aux provisions techniques	1 089 237 322	994 964 718
681 740	Dotation aux provisions Créances	38 848 563	77 230 758
	Total Dotations	1 128 085 885	1 072 195 476
	TOTAL DES CHARGES TECHNIQUES	13 725 687 236	12 369 911 444

REGIME DE SOLIDARITE
DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE
Année 2011



COMPTE	INTITULES	2 011	2 010
708 881	Rembts frais de justice	0	0
	Total produits des activités annexes	0	0
774 110	Produits exceptionnels sur opérations techniques	0	0
781 520	Reprise sur provisions pour Autres Risques et Charges	24 768 729	17 917 099
781 740	Reprise sur provisions	3 736 274	4 993 558
	Total produits exceptionnels	28 505 003	22 910 657
	Total Produits	28 505 003	22 910 657
	CHARGES TECHNIQUES		
605 101	Pensions et Rentes Versees	3 700 122 209	3 733 287 952
605 110	Pensions de Reversion	126 475 480	125 350 000
605 120	Capital-deces	0	0
	Total des Prestations	3 826 597 689	3 858 637 952
627 810	Commissions et services bancaires	5 500	12 490
628 512	Services rendus par CPS (Frais de gestion)	102 549 193	92 746 632
656 110	Allocation complémentaire de Retraite	0	
	Total Autres Achats	102 554 693	92 759 122
674 110	Charges exceptionnelles s/ op techniques	1 974	3 326
	Total Charges exceptionnelles	1 974	3 326
681 520	Dotation aux provisions techniques	21 675 570	24 768 729
681 740	Dotation aux provisions Créances	4 249 463	5 762 270
	Total Dotations	25 925 033	30 530 999
	TOTAL DES CHARGES TECHNIQUES	3 955 079 389	3 981 931 399

RÉGIME DE SOLIDARITÉ
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Année 2011

TOTAL DES PRODUITS TECHNIQUES
ALLOCATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

COMPTE	INTITULES	2 011	2 010
708 881	Rembts frais de justice	17 392	0
	<i>Total produits des activités annexes</i>	<i>17 392</i>	<i>0</i>
781 520	Reprise sur provisions pour Autres Risques et Charges	86 563 874	60 327 461
781 740	Reprise sur provisions	4 735 969	1 827 962
	<i>Total produits exceptionnels</i>	<i>91 299 843</i>	<i>62 155 423</i>
	Total Produits	91 317 235	62 155 423
604 150	Allocations spéciales handicapés	1 394 196 070	1 328 155 766
657 152	Complément spécial handicapés	1 463 764 489	1 380 163 640
657 340	Subventions diverses institutions	1 310 175 861	1 445 717 110
	<i>Total des Prestations</i>	<i>4 168 136 420</i>	<i>4 154 036 516</i>
628 512	Services rendus par CPS (Frais de gestion)	62 585 169	55 381 082
	<i>Total Autres Achats</i>	<i>62 585 169</i>	<i>55 381 082</i>
666 110	Pertes de change	0	0
	<i>Total Charges financières</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
674 110	Charges exceptionnelles s/ op techniques	0	0
678 110	Autres Charges exceptionnelles	0	0
	<i>Total Charges exceptionnelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
681 520	Dot provisions techniques	225 950 486	86 563 874
681 740	Dotations aux provisions Créances	4 286 759	5 948 156
	<i>Total Dotations</i>	<i>230 237 245</i>	<i>92 512 030</i>
	TOTAL DES CHARGES TECHNIQUES	4 460 958 834	4 301 929 628

RÉGIME DE SOLIDARITÉ
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE
Année 2011

COMPTE	INTITULES	2 011	2 010
740 110	Contribution du Pays	5 570 000 000	7 695 000 000
740 110	Contribution du Pays à recevoir	0	0
740 110	Reprise Contribution du Pays perçue d'avance	1 440 746 333	1 440 746 333
740 111	Contribution budget du Pays - CST	8 608 247 568	8 665 775 041
740 112	Contribution budget du Pays - Taxe de Solidarité	458 776 282	480 346 211
740 113	Contribution budget du Pays - Taxe sur Alcools et Tabacs	1 895 324 860	1 941 229 951
740 114	Contribution budget du Pays - Taxe sur Produits sucrés	5 338 558 431	5 144 625 009
740 116	Contribution budget du Pays - Taxe sur Produits du Cru	497 254 930	480 273 144
740 120	Contribution budget Etat	0	0
	Total Subventions reçues	23 808 908 404	22 966 503 023
758 110	Autres produits de gestion courante	0	0
	Total autres produits de gestion courante	0	0
766 110	Gains de change	0	0
768 001	Autres produits financiers -Int des Dat	0	0
	Total Produits financiers	0	0
771 800	Produits exceptionnels	0	0
774 112	Pdts exceptionnels sur opérations techniques	0	0
778 110	Autres pdts exceptionnels	509 923	145 186
781 740	Reprise sur provisions	0	0
791 000	Transferts de charges d'exploitation	0	0
	Total produits exceptionnels	509 923	145 186
	Total Produits	23 809 418 327	22 966 648 209
622 710	Frais d'actes et contentieux	0	0
622 820	Autres intermediares	0	0
625 621	Frais de mission autres personnes	0	0
627 810	Commissions et services bancaires	9 702	5 400
628 510	Services rendus par autres organismes	0	0
628 511	Services rendus par SAS	0	0
628 512	Services rendus par CPS (Frais de gestion)	0	0
635 801	Taxes sur placement Dat	0	0
658 110	Charges diverses de gestion courante	0	0
	Total Autres Achats	9 702	5 400
653 110	Frais de conseil d'administration	200 070	98 750
	Total Frais CA	200 070	98 750
661 510	Intérêts des comptes courants débiteurs	0	0
666 110	Pertes de change	0	0
	Total Charges financières	0	0
671 510	Subventions accordées	231 323 546	263 660 258
	Total Versements au RPSMR	231 323 546	263 660 258
671 810	Charges exceptionnelles sur exercices antérieures	0	0
674 110	Charges exceptionnelles	0	0
678 110	Autres charges exceptionnelles	0	0
	Total Charges Exceptionnelles	0	0
681 110	Dot amort immob incorporelles	0	0
681 120	Dot amort immob corporelles	0	0
681 740	Dot provisions dépréciation créances	39 296 376	16 491 370
	Total Dotations	39 296 376	16 491 370
	Total Charges	270 829 694	280 255 778